



Négociation Accord d'Entreprise

La direction a visiblement décidé de ne pas négocier et d'utiliser le rabot !

Lors de sa tournée des sites en fin d'année 2023, le DRH central s'exprimait pour rassurer les personnels et précisait à l'époque qu'il n'y aurait pas de régression sociale suite à la dénonciation de l'accord d'entreprise. Après plusieurs réunions de négociations sur 3 titres, il semble que ce soit tout l'inverse qui s'annonce.

La direction fait durer les réunions sans réelles propositions concrètes, et reporte sans explications certains sujets importants, histoire de gagner du temps vis-à-vis de l'échéance de janvier 2025, fin de validité des dispositions de l'accord dénoncé. Ses rares propositions ne sont que régressions ou suppressions par rapport au précédent accord d'entreprise.

A titre d'exemple, la suppression de la grille des rémunérations spécifiques Naval Group est même devenue une décision unilatérale de la part de la direction, qui affiche sa volonté de fermer la porte à la négociation sur ce sujet !

La direction veut-elle réellement un accord d'entreprise ?

**Pour les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC,
la direction doit changer de posture.**

Elle doit arrêter de tout niveler à minima vers la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (NCCM) et entendre les demandes des organisations syndicales. Naval Group ne peut se passer d'un accord d'entreprise de haut niveau, garantissant notamment des rémunérations bien au-dessus des seuils de la NCCM et des évolutions de carrières accompagnées d'évolutions salariales.

Afin de peser sur ces négociations, les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC vous appellent à une action le 24 mai 2024 sur l'ensemble des sites de Naval Group.

Venez massivement montrer à la direction qu'elle doit revoir sa position et rentrer en réelles négociations en faisant des propositions concrètes répondant aux demandes des organisations syndicales.